

## PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 avril 2018

Le jeudi 12 avril 2018, à 19h, le conseil municipal, convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire.

Étaient présents : 11 membres : Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Christian SCHEVENENEMT, Etienne BONNAZ, Nathalie BRUNET, Marc GUFFOND, Rémy BIZZOCCHI, Emilie MICARD, Roger PELLIER-CUIT, Jérôme LAFRASSE, Marie-Cécile AGUILANIU.

Absents excusés : 4 membres : Aurore VIENNEY (pouvoir à Chantal CHAPON), Christine BUCHET (pouvoir à Christian SCHEVENEMENT), Blandine SARRAZIN (pouvoir à Nathalie BRUNET), Leslie JEANDENAND (pouvoir à Marie-Cécile AGUILANIU).

Absents : 4 membres : Stéphane DUQUENNE, Thierry APPERTET, Karen BURGER, Jacques MARTINELLI.

Secrétaire de séance : Rémy BIZZOCCHI.

En début de séance, monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 20a : versement d'une subvention communale de 98.000 € au budget du service des Remontées Mécaniques,
- 20b : versement d'une subvention communale de 40.000 € au budget des Activités Commerciales,
- 20c : ajout d'un tarif « cinéma » à la régie du périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces ajouts.

DEL2018-9

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2017, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2018-10

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Chantal CHAPON, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du service de l'Eau dressé par M. Frédéric CAUL-FUTY, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
<b>Résultats reportés</b>			197 671,04		197 671,04	
<b>Opérat.de l'exercice</b>	87 722,54	132 973,27	459 778,52	747 353,64	745 172,10	880 326,91
<b>TOTAL</b>	87 722,54	132 973,27	657 449,56	747 353,64	745 172,10	880 326,91
<b>Résultat de clôture</b>		<b>45 250,73</b>		<b>89 904,08</b>		<b>135 154,81</b>
<b>Restes à réaliser</b>						
<b>Total cumulé</b>		45 250,73		89 904,08		135 154,81
<b>Résultat définitif</b>		<b>45 250,73</b>		<b>89 904,08</b>		<b>135 154,81</b>

- vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, (monsieur le maire n'a pas pris part au vote) par 12 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND).

DEL 2018-11

## REPORT DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

### Budget annexe du service de l'EAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND), décide de reporter les résultats excédentaires de l'exercice 2017 au budget 2018 du service de l'Eau de la manière suivante :

- article 002 (excédent d'exploitation reporté) : 45.250,73 €
- article 001 (excédent d'investissement reporté) : 89.904,08 €

DEL2018-12

## VOTE DU BUDGET 2018 DU SERVICE DE L'EAU

Le budget 2018 du service de l'Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 642.975 €, et se décompose de la manière suivante :

- 171.706 € en section d'exploitation,
- 471.269 € en section d'investissement.

Il est adopté par le conseil municipal par 13 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND).

DEL2018-13

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Chantal CHAPON, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du service des Remontées Mécaniques dressé par M. Frédéric CAUL-FUTY, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
<b>Résultats reportés</b>		59 971,06		32 047,98		92 019,04
<b>Opérat.de l'exerc.</b>	254 423,85	269 168,57	82 229,08	45 716,64	336 652,93	314 885,21
<b>TOTAL</b>	254 423,85	329 139,63	82 229,08	77 764,62	336 652,93	406 904,25
<b>Résultat de clôture</b>		<b>74 715,78</b>	<b>4 464,46</b>			<b>70 251,32</b>
<b>Restes à réaliser</b>						
<b>Total cumulé</b>		74 715,78	4 464,46			70 251,32
<b>Résultat définitif</b>		<b>74 715,78</b>	<b>4 464,46</b>			<b>70 251,32</b>

- vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (monsieur le maire n'a pas pris part au vote) par 12 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND).

DEL2018-14

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 au budget 2018 du service des Remontées Mécaniques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND), décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au budget 2018, soit la somme de 74.715,78 €, de la manière suivante :

- article 002 (recette d'exploitation) : 70.251,32 €
- article 1068 (recette d'investissement) : 4.464,46 €

DEL2018-15

### **VOTE DU BUDGET 2018 DU SERVICE DES REMONTEES MECANIKES**

Le budget annexe du service des Remontées Mécaniques de l'année 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 432.740,46 €, et se décompose de la manière suivante :

- 346.807 € en section d'exploitation,
- 85.933,46 € en section d'investissement.

Il est adopté par 13 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND).

DEL2018-16

### **VOTE DU BUDGET DES LOCAUX COMMERCIAUX DE L'EXERCICE 2018**

Le budget des Locaux Commerciaux de l'année 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 172.245 €, et se décompose de la manière suivante :

- 40.000 € en section d'exploitation,
- 132.245 € en section d'investissement.

Il est adopté par 13 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND).

DEL2018-17

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Chantal CHAPON, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Frédéric CAUL-FUTY, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excéd.	ou déficit	ou excéd.	ou déficit	ou excéd.
<b>Résultats reportés</b>		<b>324 290,04</b>	<b>26 537,17</b>			<b>297 752,87</b>
<b>Opérat.de l'exerc.</b>	1 468 722,99	1 591 407,02	548 342,34	868 358,09	2 017 065,33	2 459 765,11
<b>TOTAL</b>	1 468 722,99	1 915 697,06	574 879,51	868 358,09	2 017 065,33	2 757 517,98
<b>Résult.de clôture</b>		<b>446 974,07</b>		<b>293 478,58</b>		<b>740 452,65</b>
<b>Restes à réaliser</b>						
<b>Total cumulé</b>		446 974,07		293 478,58		740 452,65
<b>Résultat définitif</b>		<b>446 974,07</b>		293 478,58		<b>740 452,65</b>

- vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (monsieur le maire n'a pas pris part au vote) par 12 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND).

DEL2018-18

### **REPORT DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 Budget principal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour (R. BIZZOCCHI s'est absenté lors du vote) et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND), décide de reporter les résultats excédentaires de l'exercice 2017 au budget principal 2018 de la manière suivante :

- article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 446.974,07 €
- article 001 (excédent d'investissement reporté) : 293.478,58 €

DEL2018-19

### **TAUX D'IMPOSITION 2018**

Pour pouvoir équilibrer le budget, monsieur le maire propose au conseil municipal d'augmenter de manière différenciée les taux d'imposition en vigueur, selon le tableau suivant :

<i>Taxes</i>	<i>Taux 2017</i>	<i>Taux 2018</i>	<i>Bases 2018</i>	<i>Produits 2018</i>
Taxe d'habitation	20,27	20,67	2 892 000	597 776
Taxe foncière (bâti)	13,51	15,84	1 885 000	298 584
Taxe foncière (non bâti)	88,08	89,81	23 000	20 656
<b>TOTAL</b>				<b>917 016</b>

Il précise que la taxe d'habitation et la taxe foncière (non bâti) ont été augmentées dans les mêmes proportions, et demande au conseil municipal de se prononcer sur le sujet.

**Le conseil municipal, par 12 voix pour (R. BIZZOCCHI s'est absenté lors du vote) et 2 voix contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND), approuve cette augmentation des taux d'imposition pour l'année 2018.**

DEL2018-20

### **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2018**

Le budget principal de l'année 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3.546.926 €, et se décompose de la manière suivante :

- 2.118.309 € en section de fonctionnement,
- 1.428.617 € en section d'investissement.

Il est adopté par 12 voix pour, 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND) et 1 abstention (E. MICARD).

DEL2018-20 a

### **SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET 2018 DU SERVICE DES REMONTEES MECANIKUES**

Mme Chantal CHAPON, 1<sup>ère</sup> adjointe, indique qu'une somme de 98.000 € est inscrite au budget principal 2018 de la commune pour financer le budget du service des Remontées Mécaniques et demande au conseil municipal de valider ce crédit budgétaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.**

DEL2018-20 b

### **SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET 2018 DES ACTIVITES COMMERCIALES**

Mme Chantal CHAPON, 1<sup>ère</sup> adjointe, indique qu'une somme de 40.000 € est inscrite au budget principal 2018 de la commune pour financer les investissements prévus au budget des Activités Commerciales.

Ce budget des Activités Commerciales a été créé par délibération du conseil municipal en date du 29/11/2017 afin de pouvoir gérer le fonds de commerce de l'ancienne épicerie de Mont-Saxonnex que la commune a racheté.

Pour pouvoir rouvrir ce commerce, la commune doit effectuer auparavant des travaux de rénovation et de mise aux normes. Le local, une fois réaménagé, sera confié à un locataire-gérant.

Le montant de la dépense envisagée pour cette opération de travaux s'élève à la somme de 120.000 € HT, soit 144.000 € TTC.

Une subvention d'équilibre de 40.000 € doit être trouvée pour équilibrer le budget.

Cette somme ne pouvant être prise en charge par le nouveau budget des Activités Commerciales, elle doit être financée en intégralité par le budget principal de la commune.

Il est ainsi demandé au conseil municipal de valider ce crédit budgétaire.

La somme indiquée pourra être débitée à l'article n°67441 du budget principal de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 40.000 € au budget des Activités Commerciales en vue du financement des travaux de rénovation de l'épicerie du village.**

DEL2018-20c

### **ACTIVITE PERISCOLAIRE « CINEMA »**

Mme Nathalie BRUNET, maire-adjointe, expose que dans le cadres des activités du périscolaire il pourrait être proposé aux enfants une activité "cinéma". Les séances de cinéma se dérouleraient à la salle des fêtes et seraient organisées par l'association « CinéMontSax ».

Pour faciliter la gestion de cette activité, la commune percevrait les entrées payantes aux séances de cinéma et reverserait l'intégralité des recettes à l'association organisatrice « CinéMontSax ».

Le tarif de l'entrée serait de 3,50 €.

**Après avoir entendu la maire-adjointe, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- fixe le tarif de l'activité périscolaire « cinéma » à 3,50 € l'entrée,
- approuve le reversement intégral des entrées payantes perçues par la commune à l'association « CinéMontSax », sur présentation des factures correspondantes,
- précise que cette activité « cinéma » entre dans le cadre de la régie du périscolaire dont l'acte constitutif a été modifié par délibération du conseil municipal n°2014-71a en date du 19/11/2014.

DEL2018-21

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDDT 2018**

Monsieur le maire expose que la commune pourrait solliciter une subvention au Conseil Départemental, au titre du FDDT 2018 (Fonds Départemental pour le Développement des Territoires), dans le cadre de divers travaux prioritaires qui vont être entrepris cette année sur le territoire de la commune.

*La présente délibération a été modifiée et reportée au conseil municipal du 3 mai 2018.*

DEL2018-22

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE QUARTIER DE LAURENNAZ/ROUTE DE BRISON**

Monsieur le maire rappelle que des travaux de création et de renouvellement de réseaux sont en cours sur la route départementale n°486 qui relie Mont-Saxonnex à Brison. Ces travaux se font en co-maîtrise d'ouvrage entre de la RITE de Bonneville, la Régie des Eaux Faucigny-Glières, ENEDIS, la 2CCAM et la commune de Mont-Saxonnex.

Les travaux sur le réseau d'eau potable, ceux-ci sont à la charge exclusive de la commune de Mont-Saxonnex et s'élèvent à la somme de 188.650 € HT, qui se décompose de la manière suivante :

- |                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| - Tranche ferme :                 | 95.213 € HT, |
| - Tranche conditionnelle :        | 95.213 € HT, |
| - Frais de M.O. tranche ferme :   | 2.347 € HT,  |
| - Frais de M.O. tranche condit. : | 2.523 € HT.  |

Monsieur le maire indique qu'il y aurait lieu de solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau en vue du financement de cette opération.

**Après avoir entendu le maire, et en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND) :**

- approuve la réalisation des travaux d'eau potable qui ont été présentés, pour la somme de 188.650 € HT,
- sollicite une aide financière de l'Agence de l'Eau en vue de leur réalisation,
- autorise le maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette opération.

DEL2018-23

**SYANE : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION AU « FRONT DE NEIGE »**

Le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2018, l'ensemble des travaux se rapportant à l'enfouissement des réseaux du lieu-dit « Le Front de Neige ».

Le montant global des travaux est estimé à 358.252 €, avec une participation financière de la commune de 185.159 € et des frais généraux de 10.747 €.

Afin de permettre au syndicat de lancer la procédure, il convient que le conseil municipal approuve le plan de financement de l'opération et s'engage à verser sa participation.

**Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve le plan de financement et sa répartition financière :
  - o montant global de l'opération : **358.252 €**
  - o participation communale : **185.159 €**
  - o frais généraux : **10.747 €**
- s'engage à verser au SYANE 80% du montant de frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : **8.598 €**  
sous la forme de fonds propres, après réception par le SYANE de la 1<sup>ère</sup> facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- s'engage à verser au SYANE les annuités d'amortissement de la participation estimative (hors frais généraux) à la charge de la commune, sur la base de 80% de la dite participation, soit : **148.127 €**  
Le règlement de la 1<sup>ère</sup> annuité interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux conditions fixées par le syndicat et au vu du plan de financement estimatif. Aucun remboursement anticipé ne sera accepté. Le règlement du solde de la participation (20%) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération, et sera réglé par la commune sur ses fonds propres.

DEL2018-24

**ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DES LOCAUX DE L'EPICERIE**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 21/09/2017, a décidé de racheter le fonds de commerce de l'épicerie de Pincru, située 3, place de La Villia, afin de maintenir cette activité commerciale au sein du village.

Des travaux de rénovation et de réaménagement doivent cependant être effectués avant la réouverture du magasin. Ceux-ci consistent principalement en la rénovation intérieure du local. A l'extérieur, seules l'isolation en sous-dalle et la rénovation des enduits sont envisagés.

Un avis de marché (MAPA) a donc été lancé le 7/03/2018 sur le site marchés-publics.info, et une annonce est parue dans le journal local « Le Messenger » du 15/03/2018.

Monsieur Alain MOLLARD, architecte, a été désigné maître d'oeuvre de l'opération par devis approuvé en date du 17/10/2017, d'un montant de 11.500 € HT, soit 13.800 € TTC.

Le marché de travaux est divisé en 7 lots et 12 entreprises ont répondu à l'avis de marché.

La commission MAPA s'est réunie le 3/03/2018 pour examiner les offres des entreprises et propose au conseil municipal de retenir les offres suivantes, considérées comme mieux disantes :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1 - Démolition gros œuvre	MICHELIER	7 215,00	8 658,00
2 - Menuiseries extérieures	VITOR	28 153,00	33 783,60
3 - Menuiseries intérieures	GROS-GAUDENIER	2 998,00	3 597,60
4 - Sol souple	LAPORTE	6 366,00	7 639,20
5 - Cloisons doublage	MJ PEINTURE	26 609,00	31 930,80
6 - Electricité	MONT ELECTRICITE	11 409,64	13 691,57
7 - Sanitaires	MANIGLIER	17 283,31	20 739,97
<b>TOTAUX</b>		<b>100 033,95</b>	<b>120 040,74</b>

Les prestations suivantes sont également en rapport avec ce marché :

		Montant HT	Montant TTC
Honoraires architecte	MOLLARD	11 500,00	13 800,00
Honoraires CT	ALPES CONTRÔLE	2 350,00	2 820,00
Honoraires CSPS	ALPES CONTRÔLE	2 920,00	3 504,00
Honoraires étude béton	GIRALDON	700,00	840,00
Honoraires économiste	MARANGONE	1 500,00	1 800,00
Annonces légales	Le Messenger	498,00	597,60
Diagnostic amiante	Expertise Qualité Immobilier	700,00	840,00
<b>TOTAUX</b>		<b>20 168,00</b>	<b>24 201,60</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND) :**

- approuve l'initiation de ce marché à procédure adaptée,
- attribue les marchés de travaux aux entreprises précitées, pour un montant total de 100.003,95 € HT, soit 120.040,74 € TTC,
- approuve les prestations demandées dans le cadre de ce marché pour un montant de 20.168 € HT, soit 24.201,60 € TTC,
- autorise monsieur le maire à signer les dits marchés ainsi que les pièces s'y rapportant,
- précise que cette opération est portée par le budget des « activités commerciales ».

DEL2018-25

**TRAVAUX FORESTIERS - Programme d'actions pour l'année 2018**

Etienne BONNAZ expose que l'Office National des Forêts préconise le programme d'actions suivant pour la gestion durable du patrimoine forestier communal pendant l'année 2018 :

Travaux sylvicoles (réalisés par l'ONF) : **7.210 € ht**

Travaux d'infrastructure (réalisés par l'ONF) : **781 € ht**

Travaux de maintenance (réalisés par l'ONF) : **2.204 € ht**

Travaux d'exploitation : **781 € ht**

Le total des travaux s'élève à **10.976 € ht** et se décompose de la manière suivante :

- part investissement : 4.295 € HT,
- part fonctionnement : 6.681 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce programme et autorise le maire à signer les pièces s'y rapportant.**

DEL2018-26

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - MontSaxCiné**

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND), décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 87,50 € à l'association « MontSaxCiné ».